



Communiqué en date du 24 novembre 2022 :

Les Associations d'entraîneurs et de jockeys trot et galop ont rencontré le Service Central Courses et Jeux afin d'échanger sur le nombre croissant de procédures de suspension ou de retrait d'agrément qui inquiète l'ensemble de nos adhérents.

Cette réunion a été constructive et a acté le point de départ d'une collaboration plus resserrée entre le SCCJ et nos Associations.

Après avoir évoqué les diverses procédures disciplinaires, administratives et judiciaires, le Service Central Courses et Jeux a tenu à relativiser la vingtaine de procédures de suspension ou de retrait en comparaison au 18 000 agréments distribués par les Sociétés Mères, celles-ci étant dues en partie aux affaires de dopage qui ont secoué le monde des courses. Stéphane Pierrat, qui dirige le service de police judiciaire, s'est voulu rassurant en résumant que ces suspensions à leur demande n'étaient que « la mise en lumière de ce qui se passe de plus grave et que à côté de ce qui ressort médiatiquement de ces affaires, la quasi-totalité des intervenants de notre milieu était des personnes dont le travail et le sérieux favorisaient l'image des courses ».

Les échanges ont aussi mis en avant la complexité de mise en œuvre des sanctions par les Sociétés-mères et le Service Central et de mettre en évidence la différence de temporalité de ces sanctions, amenant parfois une impression de double peine au professionnel incriminé.

« Les Commissaires de courses ont leur rôle dans lequel nous n'interférons pas, mais dans certains cas, nous estimons que nous devons intervenir afin de garantir la confiance des parieurs dans l'institution et de garantir l'ordre public » a précisé Stéphane Pierrat.

*L'Association des Entraîneurs de Galop  
L'Association des Entraîneurs Propriétaires  
L'Association des Jockeys  
Le Syndicat des Entraîneurs, Drivers et Jockeys de Trot*